

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-CHÉRON se réunira en séance ordinaire

Le 19 mai à 20h45 en Mairie – salle polyvalente

ORDRE DU JOUR

• **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2022**

• **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission.
2. Modification de la composition des commissions communales.

• **RESSOURCES HUMAINES**

3. Modification du tableau des emplois.
4. Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP.
5. Recrutement de vacataires jobs d'été : fixation du nombre de postes à pourvoir.
6. Contrat groupe assurance statutaire – avenant au contrat relatif aux évolutions réglementaires modifiant les obligations statutaires des collectivités territoriales.
7. Création d'un Comité Social Territorial – Détermination du nombre de représentants du personnel au CST, décision d'application de la parité numérique et du recueil séparé de l'avis des représentants de la collectivité.

• **FINANCES**

8. Plan de financement prévisionnel et demande de subvention d'investissement relative aux travaux de création d'un espace piétonnier et d'éclairage public- Chemin de Baville
9. Restauration scolaire – modification des tarifs année scolaire 2022/2023.
10. Conservatoire – modification des tarifs année scolaire 2022/2023.
11. Accueil PRE et POST scolaire – modification des tarifs.
12. Etude surveillée – modification de tarifs.
13. Frais d'écologie – modification de tarifs.
14. Evénements – Création de tarif d'entrée aux manifestations.

• **SERVICE ENFANCE**

15. Restauration scolaire – Modification du règlement intérieur.
16. Conservatoire – Modification du règlement intérieur.
17. Périscolaire – Modification du règlement intérieur.
18. Etude Surveillée – Modification du règlement intérieur.

• **QUESTIONS DIVERSES**

Saint-Chéron, le 11 mai 2022.



L'ensemble des projets de délibérations sont transmis par courriel et sont tenus à disposition de l'ensemble des conseillers municipaux au secrétariat du maire.